



Masques DIM toxiques ? L'exécutif demande aux fonctionnaires de ne plus les porter

Info Le Parisien Société

La marque avait, comme d'autres, remporté un appel d'offres du gouvernement. Compte tenu des inquiétudes portant sur la toxicité des masques, les différents ministères doivent trouver des alternatives.



Emmanuel Macron avait porté l'un de ces masques DIM lors d'un déplacement auprès d'élèves le 8 septembre dernier. AFP/JEFF PACHOUD

Gendarmes, enseignants, personnels de certains ministères et même certaines associations...

Alors que l'épidémie de coronavirus reprend de la vitalité dans l'Hexagone, de nombreux fonctionnaires ont reçu ces dernières semaines des dotations de masques de la marque DIM- l'une des marques, avec Corèle notamment, ayant remporté un appel d'offres gouvernemental.

Mais le port de ces masques en tissus acquis par l'Etat au printemps et traités par DIM à la zéolite d'argent et de cuivre - un agent biocide certes autorisé par la réglementation européenne mais dont la toxicité est soulignée par plusieurs études récentes - interroge les personnels concernés.

Plusieurs voix se sont élevées ces derniers jours, notamment après la publication d'un article de Reporterre, poussant l'exécutif à faire machine arrière.

Un avis de l'ANSES sollicité

Ainsi, depuis une semaine, les notes dans les ministères concernés par ces dotations DIM se succèdent, afin de demander aux concernés de ne plus porter ces masques, dans l'attente d'un avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), a appris le Parisien de sources gouvernementales, qui n'ont pas divulgué leur nombre. L'agence a été sollicitée au cours de la semaine par le ministère de la Transition écologique.

Comme le rapporte Reporterre, en 2018, le Comité des produits biocides de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a estimé que la zéolite d'argent est « susceptible de nuire à la reproduction » et s'avère aussi « très toxique pour les organismes aquatiques », avec des « effets néfastes à long terme ».

VIDÉO. Quand Macron manque de s'étouffer devant des lycéens... à cause de son masque

Emmanuel Macron avait arboré l'un de ces masques (lavables trente fois) début septembre lors

d'un déplacement dans le Puy-de-Dôme, jusqu'à être pris d'une forte quinte de toux. Pensant même avoir « absorbé un truc du masque », le président avait demandé devant les caméras à en changer, pour pouvoir porter « un masque plus léger ».

En application du « principe de précaution »

« Ces masques respectent la réglementation européenne et le traitement à la zéolite d'argent et de cuivre pour prévenir le développement des bactéries est autorisé », insiste une source au sein du gouvernement, qui ajoute toutefois que « des travaux de recherche ont mené à la réévaluation de la toxicité de ce produit, qui est toujours en cours ». C'est donc en application du « principe de précaution », que les ministères ont diffusé auprès des personnels « la recommandation de ne plus porter ces masques ».

« Aucun signalement imputable aux masques traités à la zéolite n'a été effectué auprès du dispositif national de toxicovigilance », a révélé Bercy, dans un communiqué publié dans la soirée. Le ministère, qui confirme la décision de l'Etat « de substituer à ces masques par d'autres modèles à filtration garantie ne contenant pas de zéolites », tient à souligner que ces produits fabriqués par DIM « ont en outre fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant qui a conclu à l'absence de risque pour la santé humaine » et « ont été approuvés dans plusieurs pays étrangers, notamment aux Etats-Unis et en Allemagne ».

Gendarmes et enseignants concernés

Cela fait plusieurs jours que des dispositions ont été prises auprès des fonctionnaires concernés. Une note de la direction générale de la gendarmerie nationale datée du 16 octobre, que le Parisien a pu consulter, demande par exemple à ses services la « suspension, à titre provisoire, de l'utilisation des masques de protection de marque DIM » et « d'en arrêter la diffusion ». Cette note précise que « le ministère de l'Intérieur a ainsi saisi les autorités de santé compétentes ainsi que l'ensemble des services concernés pour obtenir des éléments de clarification sur la dangerosité potentielle des masques DIM ».

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

Le texte intime dès lors chaque gendarme à « conserver sa dotation individuelle sans les utiliser jusqu'à ce que les avis scientifiques soient rendus ». Même son de cloche du côté de l'Education nationale. Plusieurs syndicats d'enseignants ont confirmé au Parisien que le ministère avait requis ce mardi, lors d'une réunion avec leurs représentants, que les cinq masques de la marque distribués à certains fonctionnaires à la rentrée ne soient plus utilisés et annonce que d'autres de ces morceaux de tissus leur seront distribués d'ici la rentrée.

« Le ministère n'a pas envie d'être responsable d'une catastrophe sanitaire »

Cela faisait plusieurs jours que des enseignants s'insurgeaient du risque éventuel des masques DIM, dont ils déploraient par ailleurs le trop faible nombre d'exemplaires fournis pour tenir tout au long de l'année. Le 13 octobre, au micro de RTL, Jean-Michel Blanquer avait seulement indiqué, à propos des questions sur leur toxicité, qu'il s'agissait d'« une information surprenante qui mérite une vérification. »

« On avait demandé une enquête d'un organisme indépendant portant sur la toxicité ou non de ces masques », rapporte ce mardi Frédérique Rolet, secrétaire nationale du syndicat d'enseignants SNES-FSU, qui salue cette décision de suspension. Elle mentionne les cas de certains professeurs « qui les ont portés sept ou huit heures par jour et nous ont fait part de leurs inquiétudes ».

« Le ministère n'a pas envie d'être responsable d'une catastrophe sanitaire », raille aussi Élisabeth Allain-Moreno, secrétaire nationale au SE-UNSA, chargée notamment de la qualité de vie au

travail. Elle pointe la « responsabilité de l'employeur pour s'assurer de la fiabilité des masques » et rappelle que la « capacité à protéger de ces masques avait rapidement été remise en question dès la rentrée » par certains enseignants. Selon cette syndicaliste, l'expertise qui sera menée sur ces masques devra prendre en compte les « contraintes » des professeurs, qui sont en contact continuellement avec les élèves et effectuent de nombreux mouvements au cours de la journée.

« Pas de risque pour la santé humaine », selon DIM

L'entreprise DIM n'a pas répondu aux sollicitations du Parisien, concernant notamment le nombre de masques distribués. Le 14 octobre, sur Twitter, la marque confirmait seulement qu'ils avaient fait l'objet d'un « traitement pour textiles qui contient des zéolites d'argent et de cuivre afin d'optimiser leurs conditions d'utilisation dont l'usage est autorisé par la réglementation européenne » et assurait que ses chacun des composants de ses masques « a été testé sans substances nocives et, par conséquent, ils ne présentent pas de risque pour la santé humaine ».

Nos masques sont conformes aux exigences Oeko-Tex Standard 100®, ce qui veut dire que chacun de leurs composants a été testé « sans substances nocives » et, par conséquent, ils ne présentent pas de risque pour la santé humaine.

— DIM Paris (@DIMparis) October 14, 2020

Reste désormais la question des capacités, pour fournir une alternative rapide à ces masques pour les fonctionnaires. La ministre de la Fonction publique Amélie de Montchalin a annoncé lundi que d'autres masques, de remplacement, étaient en cours d'acheminement. Une source gouvernementale affirme aussi qu'il existe bien assez de stocks pour fournir les personnels concernés avec des « masques d'autres marques », non traités par ces produits.

« Les capacités logistiques du ministère de l'Intérieur ont été mobilisées pour permettre une large distribution de masques lavables et ou jetables en remplacement », clame aussi la note de la gendarmerie. Le ministère de l'Education s'est, lui, engagé auprès des enseignants à leur fournir des masques d'ici la rentrée. « On espère qu'ils auront le temps de se préparer cette fois et de faire en sorte qu'ils soient réceptionnés, avec les vacances scolaires en cours... », s'inquiète Frédérique Rolet du SNES-FSU.